

Référence **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2026-32 **Séance du 5 juin 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		
Date de la convocation		
01/06/2026		
Date d'affichage		
01/06/2026		

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL, Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaél KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Delphine LONGCHAMP à Stéphanie GORIN et Serge POULIQUEN à Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Yvan BRISHOUAL

Objet : DEMANDE FONDS DÉPARTEMENTAL SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2026 - FDSR

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un Fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour la sécurité des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite, des riverains et des usagers des transports en commun.

A ce titre Monsieur le Maire propose d'inscrire les dépenses suivantes :

- Marquage au sol + traversée piétonne - route de Daoulas > 9 676,00 €
- Passage piéton - Route du Stum > 2 699,60 €
- Panneau lumineux – Ecole > 2 806,00 €
- Trottoir – route de Kastel Dour / voie romaine > 20 184,00 €
- Eclairage Abri bus – Place de l'Eglise > 5 000,00 €

Le coût total de l'opération s'élève à 40 365,60 € HT

La participation du Département peut s'élever à 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve cette proposition,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à demander le FDSR,
- ☞ Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme :
En mairie, le 5 juin 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance